



Rapport d'orientation budgétaire 2026

GRAND LIEU COMMUNAUTÉ

PROJET

Sommaire

1 – PRÉAMBULE

BUDGET PRINCIPAL

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

- 2.1 - Les masses budgétaires
- 2.2 - Soldes financiers
- 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 2.4 – Endettement

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

- 3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
- 3.2 - Annuités de la dette

4 - LA FISCALITE

- 4.1 - L'évolution des bases
- 4.2 - Evolution des taux et des produits

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 5.1 - Les recettes de fonctionnement
- 5.2 - Les dépenses de fonctionnement

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 6.1 - Les recettes d'investissement
- 6.2 - Les dépenses d'investissement

7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- 7.1 - Les dépenses prévues au PPI
- 7.2 - Le budget vert

8 - LES RATIOS

9 – LES BUDGETS ANNEXES

- 9.1 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés
- 9.2 – Budget annexe Equipements Aquatiques
- 9.3 – Budget annexe Office de tourisme communautaire
- 9.4 – Budget annexe Assainissement collectif
- 9.5 – Budget annexe SPANC
- 9.6 – Budget annexe Parcs d'activités

1 – PRÉAMBULE

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document obligatoire qui doit permettre le débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents le vote du budget. Ce document doit permettre d'exposer les grandes orientations budgétaires pour l'année en cours et celles à venir.

Les objectifs principaux d'un ROB sont donc de :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le contexte économique et financier au niveau national

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Projet de loi de finances en cours de négociation à l'Assemblée à fin 2025. Ce document poursuit l'objectif de redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de plus de 40 milliards d'euros.

Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz. D'autre part, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2025 et 2026. L'effet de la hausse des droits de douane américains serait plus modéré en France, traduisant une plus faible exposition au commerce avec les Etats-Unis que le reste de la zone Euro. La croissance ralentirait en 2025 à +0,7%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec les politiques commerciales exposées ci-dessus. L'estimation de croissance pour 2026 serait améliorée à +1% et à +1,2% en 2027.

Dans ce cadre et compte tenu du fait que le projet de loi de finances est encore en cours de discussion il est proposé de baser le projet de budget 2026 de Grand Lieu sur les estimations nationales portant une contribution des collectivités à hauteur de 5,3 milliards d'euros par les mesures suivantes.

➤ Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

- **2 Md€** au titre de la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement. Les modalités de répartition de ce fonds institué en 2025 seront probablement modifiées mais Grand Lieu Communauté ne sera probablement pas concernée.
- **1,2 Md€** au titre de la réduction des allocations compensant la réduction de 50% des bases industrielles, mise en place dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'économie en 2021
- **0,7 Md€** au titre du gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Cette fraction aurait dû augmenter de 2,72 suivant la croissance nationale de la TVA.
- **0,5 Md€** au titre de la minoration des variables d'ajustement, pour contraindre la Dotation Globale de Fonctionnement, notamment sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- **0,2 Md€** au titre de la réduction des subventions d'investissement, à l'exception de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation Politique de la Ville, arguant de la fin du mandat communal et intercommunal en 2026
- **0,7Md€** au titre du différé d'un an du versement du FCTVA pour les intercommunalités, 2026 constituant une année blanche.

Pour Grand Lieu Communauté, l'impact financier de perte de recettes est estimé à **800 000 €**, au stade des orientations budgétaires pour 2026. S'y ajoute la deuxième augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 34,65 % à 37,65% pour 2026. Cette hausse se poursuivra en 2027 et 2028 dans les mêmes proportions. Cette mesure représenterait une charge supplémentaire des collectivités de 1,4 M d'€. Pour Grand Lieu Communauté, cette mesure alourdirait les charges de personnel de 36 000 € en 2026. Enfin, les allocations compensatrices des locaux industriels seront réduites de 25% et ramenées à leur niveau de 2021 ce qui impactera Grand Lieu Communauté pour un montant de – 275 600 €

➤ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 prévoient de reconduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements, à périmètre constant, à hauteur de 27,4 M d'€.

Pour garantir cette enveloppe, c'est principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui servirait de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, avec un écrêttement

légèrement supérieur. Pour Grand Lieu Communauté, cela aura un impact de – 101 100 €. De même, le fonds vert sera à nouveau en baisse (2,58 Milliards d'euros en 2024, puis 1,15 Milliards d'euros en 2025, et 0,65 Milliards d'euros en 2026).

➤ Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2025, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 1,7%. Pour 2026, l'indice de variation connu à ce jour est de +0.8%. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation moyenne prudente de +1% sera retenue dans les orientations budgétaires de Grand Lieu Communauté pour 2026.

Le budget 2026 s'inscrit donc dans la continuité des actions déployées depuis ces dernières années avec des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses. Grâce à une gestion financière saine, notamment sur la dette, et des choix de gestion sur les dernières années, les orientations budgétaires 2026 absorbent une partie de la contribution de Grand Lieu au redressement des comptes publics.

Le contexte financier local

Dans ce contexte, Grand Lieu Communauté doit composer un budget 2026 qui anticipe ces incertitudes : l'intercommunalité devra prioriser ses investissements pour préparer l'avenir et maintenir son soutien aux communes tout en restant flexible pour répondre aux futures contraintes imposées par l'État. Privilégier la prudence, ajuster les priorités et maintenir la flexibilité sont essentiels pour absorber d'éventuels ajustements et garantir la continuité des services publics et des investissements structurants. La construction budgétaire s'est assise sur une hypothèse défavorable pour être prudents.

Cependant, les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans la continuité des actions déployées depuis le début du mandat 2020, notamment avec le souhait que Grand Lieu Communauté porte jusqu'au bout l'ensemble des compétences qui sont les siennes et maintienne une solidarité financière forte avec les communes pour soutenir l'investissement local et le déploiement de services au publics en proximité.

Le plan d'investissement se poursuit notamment autour des grands axes de la politique publique communautaire : la transition écologique et l'attractivité du territoire.

Sur le plan budgétaire, Grand Lieu Communauté totalise 7 budgets détaillés comme suit :

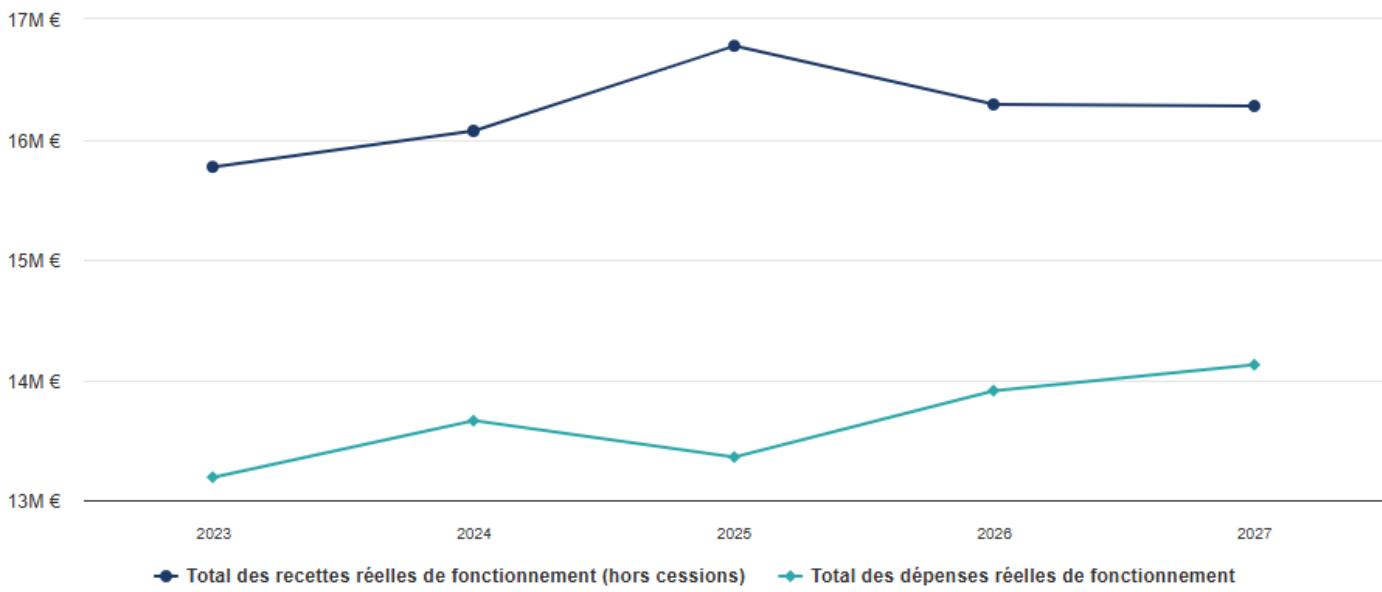
- 1 budget principal,
- 3 budgets annexes pour la gestion des compétences relevant de services publics industriels et commerciaux dont les budgets « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « zones économiques »,
- 1 budget annexe pour les Actions touristiques
- 1 budget annexe pour la gestion des équipements aquatiques communautaires

2 – BUDGET PRINCIPAL : LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	15 772 231	16 069 943	16 776 398	16 450 353	16 276 683
Dépenses de fonctionnement	13 190 170	13 661 053	13 357 148	13 910 261	14 126 515
dont intérêts de la dette	293 385	284 702	275 360	265 322	254 550
Recettes d'investissement	622 224	1 078 656	2 096 223	2 558 239	2 067 677
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 687 526	4 513 724	5 837 473	8 757 071	7 422 812
dont capital de la dette	277 462	290 465	304 168	318 611	333 833
dont P.P.I	1 348 180	4 136 911	5 442 981	8 345 660	7 060 979

Graphique – Effet ciseau des dépenses et recettes de fonctionnement



Sur 2025, les recettes de fonctionnement ont progressé de + 4.4%, alors que dans le même temps les dépenses de fonctionnement ont diminué de – 2.22%, ce qui a pour effet bénéfique d'augmenter la CAF de Grand Lieu Communauté. Avec l'effet des réformes sur la fiscalité de production, Grand Lieu Communauté perd une partie de la dynamique de ses recettes.

2.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	2 875 446	2 693 592	3 694 611	2 644 414	2 404 718
Epargne brute	2 582 061	2 408 890	3 419 251	2 379 092	2 150 168
Epargne nette	2 304 598	2 118 426	3 115 082	2 060 481	1 816 335

En 2025, l'épargne nette sera en hausse passant de 2,1 M d'€ en 2024 à 3,1 M d'€ en 2025, en raison de la hausse au 01/01/2025 du taux de CFE, et de la baisse des charges de fonctionnement.

Néanmoins, pour maintenir une épargne nette suffisante, une attention particulière doit donc être portée à la bonne gestion quotidienne et aux choix d'investissements.

2.3 – Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	8 715 327	10 232 085	9 205 908	8 883 909	5 225 168
Résultat de l'exercice	1 516 759	-1 026 177	-322 000	-3 658 740	-3 204 967
Fonds de roulement en fin d'exercice	10 232 086	9 205 908	8 883 909	5 225 168	2 020 201

Un fonds de roulement rassurant doit être équivalant à 1 mois de dépenses réelles de fonctionnement, soit environ 1 M d'€. C'est donc ce montant qui a été projeté pour les prospectives budgétaires des années à venir. A ce jour, les

excédents capitalisés cumulés aux excédents et besoins de financement serviront à financer le programme d'investissement 2026 à 2027, notamment les itinéraires cyclables (2.1 M d'€ phases 1 et 2), la solidarité Communautaire (3.4 M d'€), le soutien à l'implantation du Lycée de St Philbert de Grand Lieu (1 M d'€), tout en maintenant un fonds de roulement adapté.

2.4 – Endettement et ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

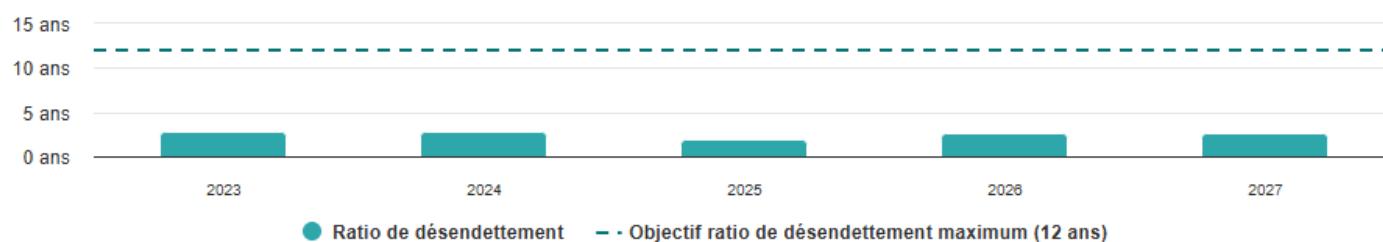
	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	7 081 083	6 762 340	6 458 171	6 139 560	5 805 726
Ratio de désendettement	2,7 ans	2,8 ans	1,9 ans	2,6 ans	2,7 ans
Emprunt	0	0	0	0	0

Un volume d'emprunts de 6 M d'€ sera à contracter à partir de 2028.

Le ratio de désendettement de Grand Lieu Communauté passe de 1.9 ans en 2025 à 2.6 ans en 2026, et ce, en raison de la baisse de l'épargne brute sur cette même année.

Dès 2028, le fait d'emprunter de nouveau et la baisse de l'épargne brute aura pour effet de faire passer le ratio de désendettement à 3.5 ans en 2028, maintenant Grand Lieu Communauté avec un ratio de désendettement inférieur au seuil de prudence préconisé (12 ans).

Ratio de désendettement



3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

L'encours de dette du budget principal est constitué de deux emprunts liés :

- à la construction de la Gendarmerie de St Philbert de Grand Lieu.
- À un nouvel emprunt contracté en 2021 pour financer les mobilités 2 M d'€.

3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **7 081 083 € en 2023 à 5 805 726 € en 2027** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **570 847 € en 2023 à 588 383 € en 2027** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Emprunts nouveaux
2023	7 081 083	0
2024	6 762 340	0
2025	6 458 171	0
2026	6 139 560	0
2027	5 805 726	0

3.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités	570 847	575 166	579 528	583 934	588 383
Evolution n-1 (en %)	0,75 %	0,76 %	0,76 %	0,76 %	0,76 %
Capital en euro	277 462	290 465	304 168	318 611	333 833
Intérêts en euro	293 385	284 702	275 360	265 322	254 550

4 - LA FISCALITE

4.1 - L'évolution des bases

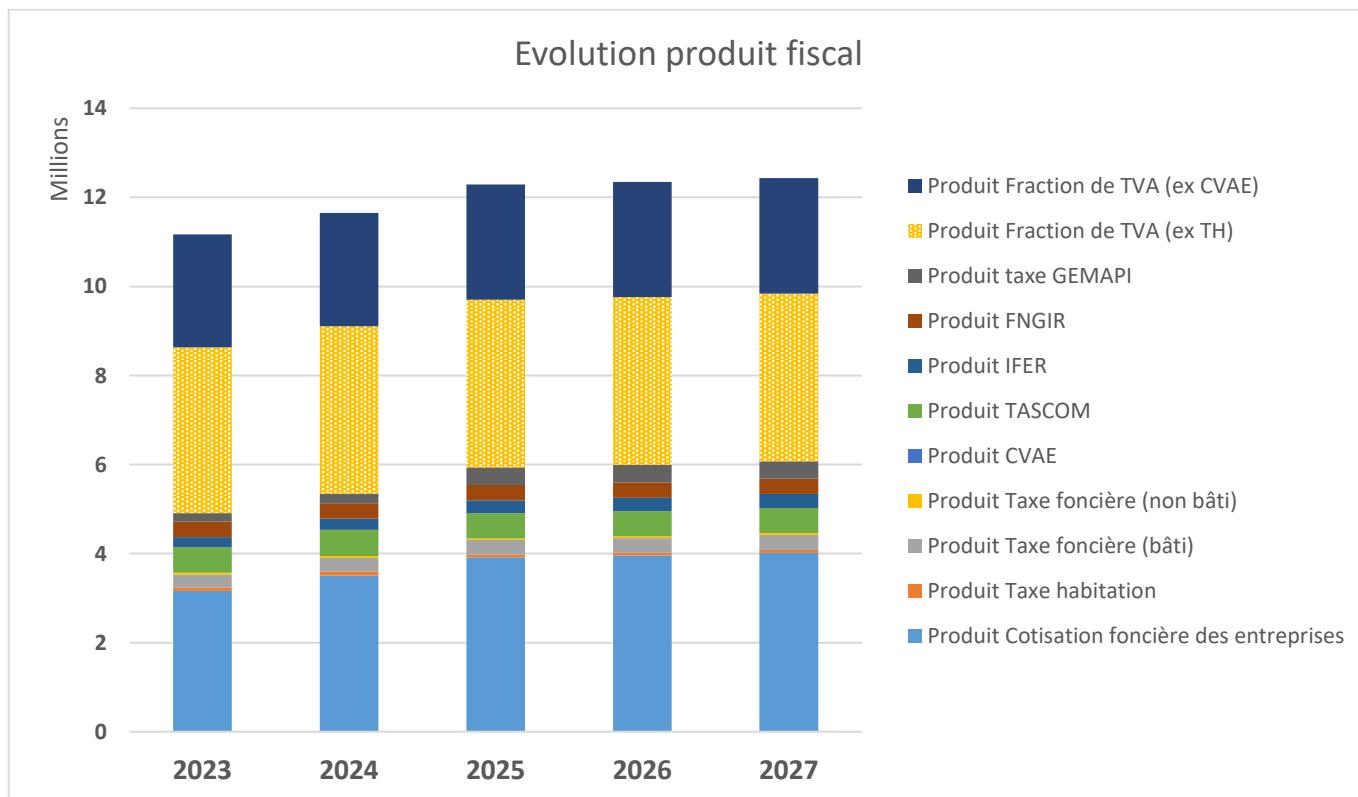
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	2023	2024	2025	2026	2027
Base Cotisation foncière des entreprises	13 174 877	14 609 992	15 681 852	15 838 671	16 076 251
<i>Evolution</i>	11,31%	10,89%	7,34%	1,00%	1,50%
Base Taxe habitation RS	1 043 626	1 156 474	770 816	776 983	787 083
<i>Evolution</i>	51,70%	10,81%	-33,35%	0,80%	1,30%
Base Taxe foncière (bâti)	37 891 733	40 379 803	42 722 400	43 966 033	45 434 290
<i>Evolution</i>	9,17%	6,57%	5,80%	2,91%	3,34%
Base Taxe foncière (non bâti)	1 563 283	1 627 160	1 475 623	1 475 623	1 475 623
<i>Evolution</i>	6,58%	4,09%	-9,31%	0,00%	0,00%

Le coefficient de revalorisation annuelle des bases fixé par l'Etat est de +0.8% pour 2026 (+1.7% en 2025, +3.9% en 2024, +7.1% en 2023)

4.2 – Evolution des produits

Evolution des produits



Part de la fiscalité redistribuée aux communes

	2023	2024	2025	2026	2027
Produits fiscaux perçus par Grand Lieu Communauté	11 230 153 €	11 645 457 €	12 348 756 €	12 389 886 €	12 472 516 €
Part de la fiscalité redistribuée aux communes du territoire					
Attribution de compensation (AC)	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €	2 360 662 €
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	2 669 938 €	2 651 008 €	2 651 008 €	2 651 008 €	2 651 008 €
Total redistribution en €	5 030 600 €	5 011 670 €			
Total redistribution en %	45%	43%	41%	40%	40%

Depuis l'exercice 2021, le produit de la Taxe d'habitation a été supprimé et compensé par l'Etat, par le versement d'une Fraction de recettes de TVA nationale. De même en 2023, le produit de la CVAE a également été supprimé et remplacé par le versement d'une nouvelle fraction de TVA nationale.

En 2021, l'Etat a également voté une réduction des impôts de production économiques, par la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction du produit :

- de CFE pour 903 025 € (soit 25% du produit de CFE). Cette baisse significative est prise en charge par l'Etat. La compensation est égale à la perte de base multipliée par le taux de CFE 2020. Cette compensation fiscale sera réduite de 25% par l'Etat en 2026.
- de TFPB pour 22 607 € (soit 8.4% du produit de TFPB). Cette baisse significative est prise en charge par l'Etat. La compensation est égale à la perte de base multipliée par le taux de TFPB 2020. Cette compensation fiscale sera réduite de 25% par l'Etat en 2026.
- de la CVAE par une baisse du taux effectif d'imposition de 50%. Seules les Régions étaient impactées par cette perte de produit.

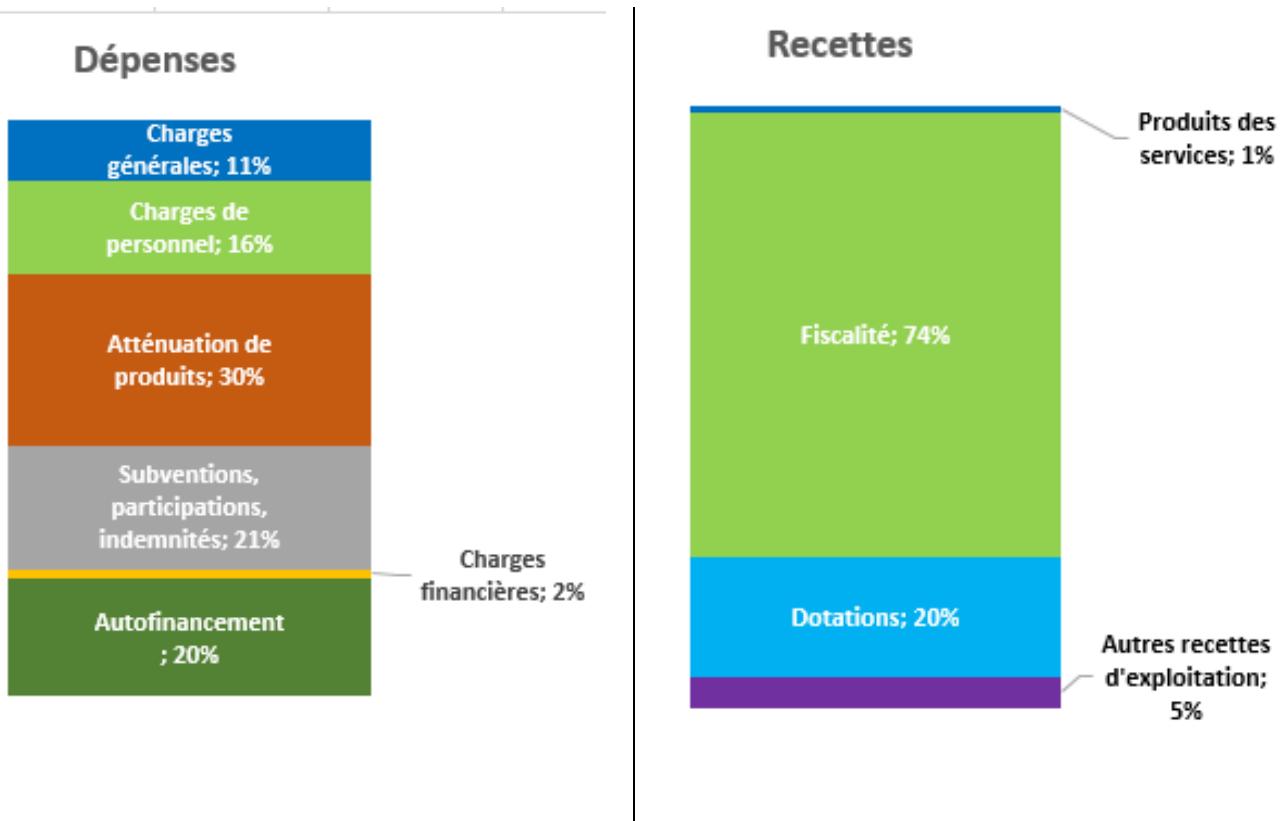
Par conséquent, depuis 2021, Grand Lieu Communauté perd **la dynamique de progression de ses bases fiscales** et des taux (en totalité sur la TH, partiellement sur la CFE et la TFPB), et donc une partie de **son autonomie fiscale**.

Compte tenu de la baisse programmée de ses recettes et afin d'assurer le financement de son plan pluriannuel d'investissement, Grand Lieu Communauté envisage une hausse des taux d'impôts en 2026.

En 2026, Grand Lieu Communauté **redistribuera** aux communes de son territoire près de **40% du produit de fiscalité perçu**.

5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2025 : 16 776 398 €



Les recettes de fonctionnement 2025 sont évaluées à 16 776 398 € (+4.4%) et les dépenses réelles de fonctionnement à 13 357 148 € (-2.22%).

Atténuations de produits comprends le versement aux communes de l'attribution de compensation (2,3 M d'€) et de la dotation de solidarité communautaire (2,6 M d'€), ainsi que les dégrèvements fiscaux accordés par l'Etat (4 886 €).

5.1 - Les recettes de fonctionnement

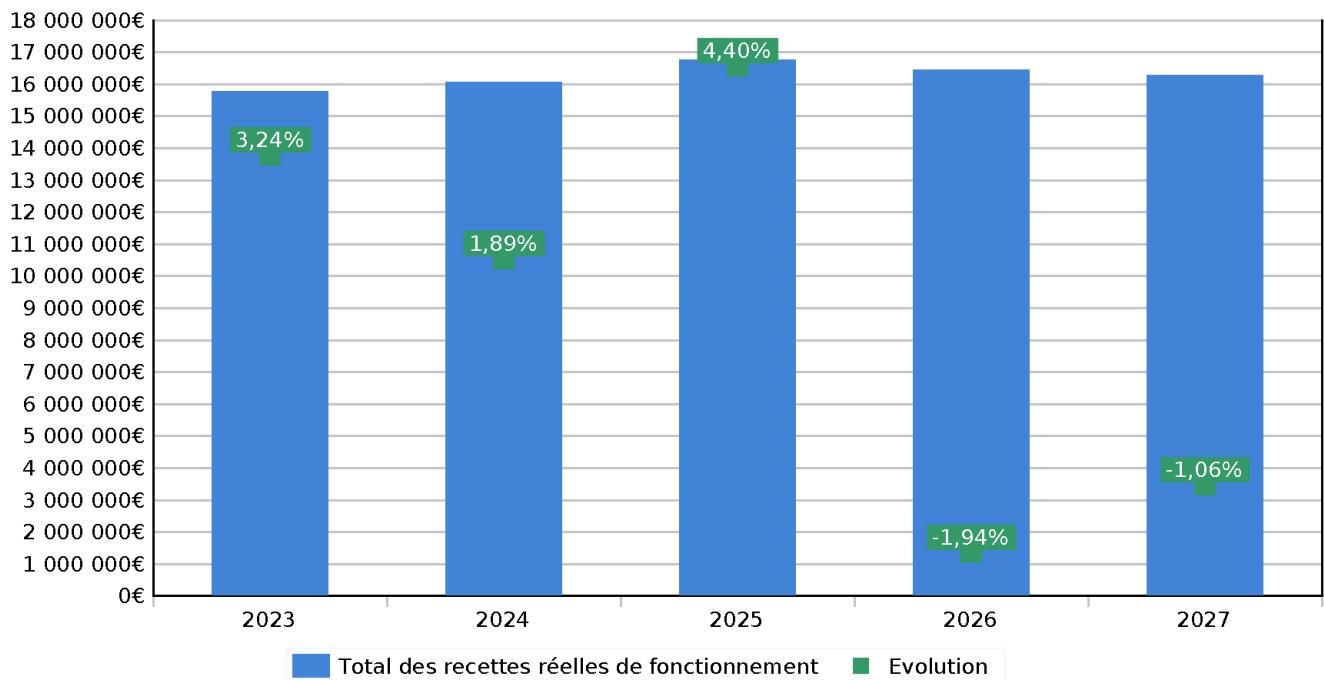
Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	Evolution moyenne annuelle
2023	15 772 231	3,24 %	1,3%
2024	16 069 943	1,89 %	
2025	16 776 398	4,4 %	
2026	16 450 353	-1,94 %	
2027	16 276 683	-1,06 %	

Le chapitre des recettes est souvent artificiellement impacté par des recettes exceptionnelles :

- en 2023 : le versement de l'excédent de clôture du parc d'activités de Tournebride 2 (0.3 M€).
- en 2024 : subventions exceptionnelles de fonctionnement versées par des organismes extérieurs (pilotage de la transition, entretien des circuits de randonnées, mise en tourisme)

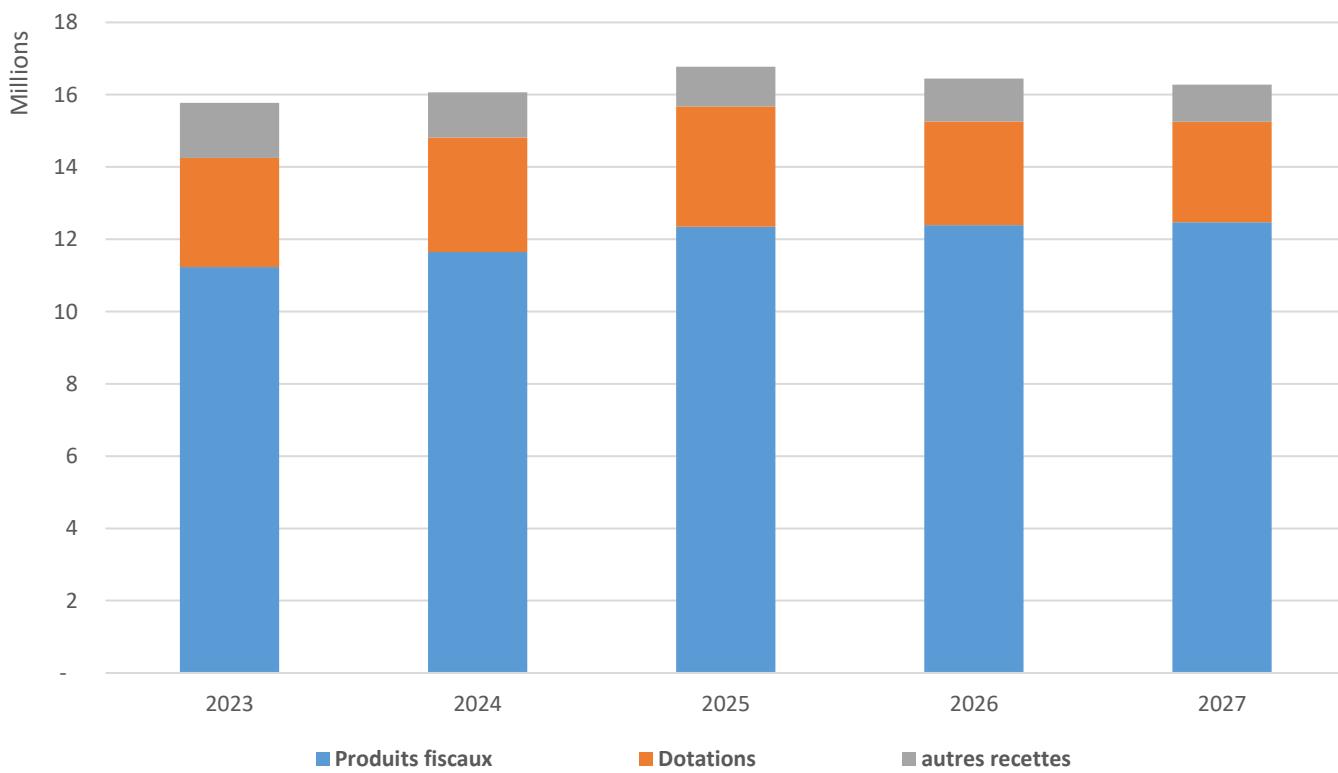
Recettes de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026	2027
Chap 73-731 - Produits de la fiscalité	11 230 153	11 645 457	12 348 756	12 389 886	12 472 516
Chap 74 - Dotations	3 016 373	3 167 308	3 325 136	2 874 172	2 778 874
Chap 70-75-76-77-78-013 - Autres recettes	1 525 705	1 257 178	1 102 506	1 186 295	1 025 293
Total	15 772 231	16 069 943	16 776 398	16 450 353	16 276 683

Répartition des recettes de fonctionnement



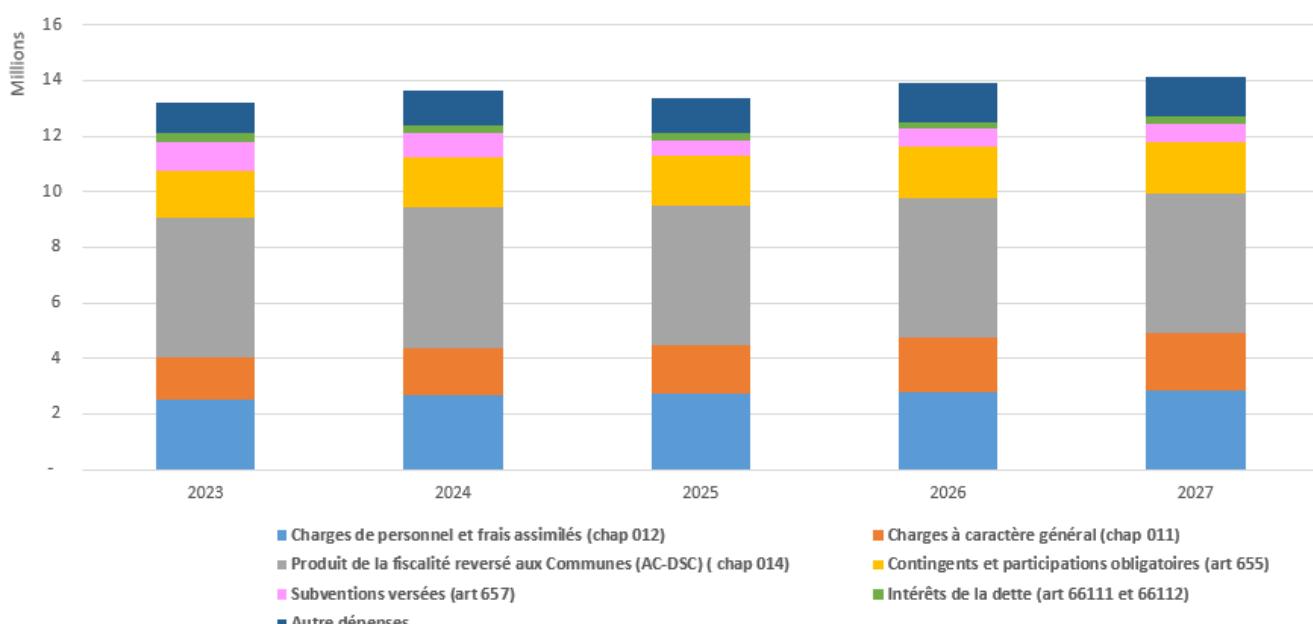
Rappel : les orientations budgétaires 2026 prévoient un impact prudent de **- 400 000 € de recettes en fonctionnement** en application du projet de PLF 2026 encore en cours de discussion au Parlement (suppression FCTVA sur dépenses de fonctionnement, baisse de la DCRTP, et baisse de la compensation sur les impôts de production).

5.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	Evolution moyenne annuelle
2023	13 190 170	6,41 %	2,69%
2024	13 661 053	3,57 %	
2025	13 357 148	-2,22 %	
2026	13 910 261	4,14 %	
2027	14 126 515	1,55 %	

Répartition des dépenses de fonctionnement



En 2026, la prévision d'évolution des dépenses de fonctionnement est évaluée à + 4.14 % par rapport au réalisé 2025 répartie de la manière suivante :

- Les charges à caractère général représentent 14% des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 11.9% (soit + 0.2 M d'€ par rapport au CFU 2025), en raison de la mise en œuvre d'actions nouvelles. Ces actions nouvelles sont au service de la transition écologique et de l'attractivité du territoire : études pour le logement des étudiants et des jeunes et pour l'implantation de terrains familiaux, ainsi que le renouvellement du CLS 2, du PCAET, et des actions de la plateforme de rénovation énergétique des habitations des particuliers et des bâtiments des entreprises, travaux d'entretien des bâtiments communautaires...
- Les charges de personnel représentent 20 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale pour les collectivités de même strate, en évolution de +70 000 € compte tenu notamment de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL et de la mise en place de la participation au financement des contrats labellisés des agents pour le risque santé.

Les principales dépenses de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026	2027
Chap 011 - Charges à caractère général	1 555 121	1 713 717	1 772 256	1 983 296	2 062 628
Chap 012 - Charges de personnel	2 491 449	2 655 945	2 708 807	2 778 000	2 847 450
Chap 014 - Atténuations de produits (AC-DSC...)	5 033 332	5 074 345	5 016 556	5 018 670	5 018 670
Chap 65 - Contingents, participations, subventions	2 728 184	2 674 940	2 362 002	2 474 754	2 536 817
Chap 66 - Charges financières	293 208	284 524	275 183	265 144	254 370
Autres dépenses	1 088 876	1 257 582	1 222 944	1 390 397	1 406 580
Total	13 190 170	13 661 053	13 357 748	13 910 261	14 126 515

Indicateur d'évolution de la ressource humaine

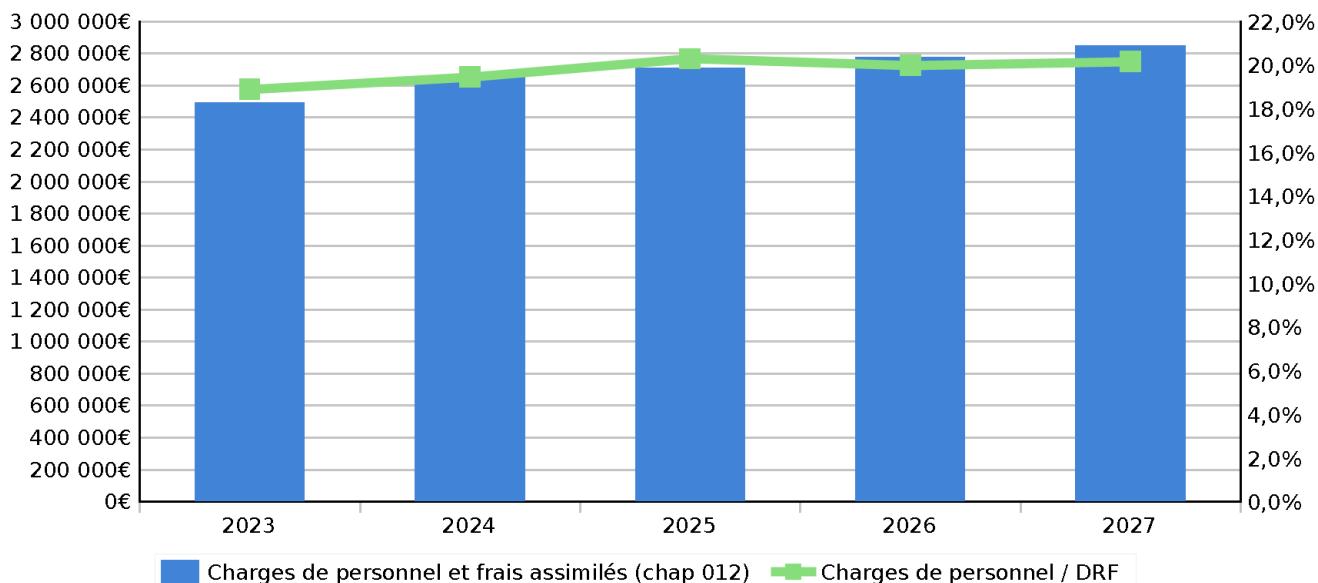
Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2023	2024	2025	2026	2027
2 491 449	2 655 945	2 708 207	2 778 000	2 847 450

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2023	2024	2025	2026	2027
18,89 %	19,44 %	20,28 %	19,97 %	20,16 %

Charges de personnel



Il convient d'analyser les charges de personnel de manière globale, car certains agents effectuent à la fois des missions relevant du Budget principal et d'autres pour un ou des budgets annexes.

Ces missions partagées font l'objet de refacturation entre les différents budgets concernés.

Le ratio des charges de personnel reste stable depuis plusieurs années à 20%

Charges de personnel – tous budgets confondus

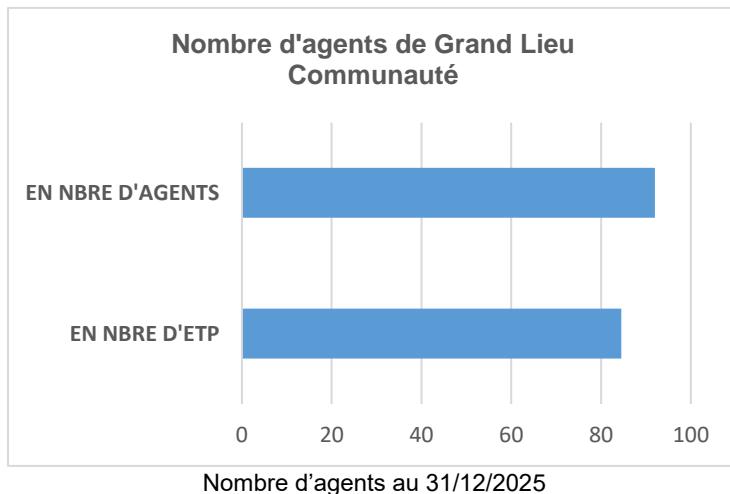
	2023	2024	2025	2026	2027
Charges de personnel brutes	3 929 300 €	4 136 288 €	4 341 385 €	4 478 701 €	4 582 544 €
Charges de personnel nettes	3 674 042 €	3 880 679 €	4 094 935 €	4 282 901 €	4 428 744 €
<i>Ratio : Charges de personnel brutes /DRF</i>	19,9%	20,1%	21,1%	20,7%	20,8%
<i>Ratio : Charges de personnel nettes /DRF</i>	18,6%	18,8%	19,9%	19,8%	20,1%
CC à FPU	44,0%	42,2%			

GRAND LIEU COMMUNAUTÉ

La hausse des charges de personnel entre 2023 et 2025, outre le GVT et les mesures de revalorisations salariales, est expliquée par plusieurs facteurs :

- Une structuration de l'organisation interne pour répondre aux compétences nouvelles et aux enjeux du territoire,
- Des programmes d'actions ambitieux dans le cadre de la compétence mobilités avec le recrutement d'un renfort sur 3 ans,
- Un dynamisme dans les projets et une évolution démographique forte du territoire nécessitant des renforts en personnels notamment sur les services supports,
- Des postes qui n'ont pas été occupés sur les 12 mois de l'exercice 2025 et qui sont budgétairement prévus en année pleine sur 2026.

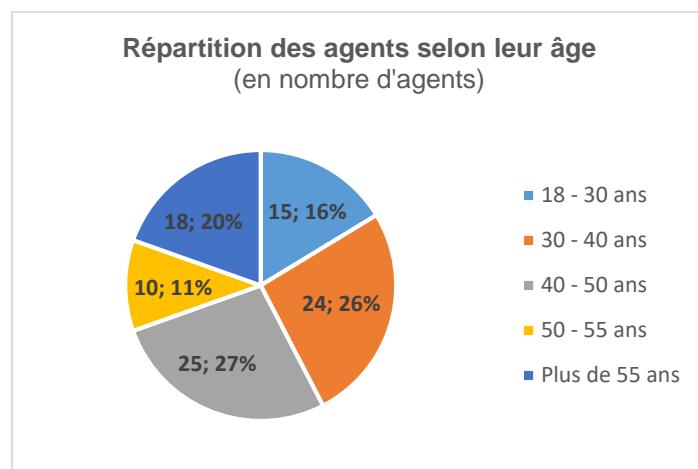
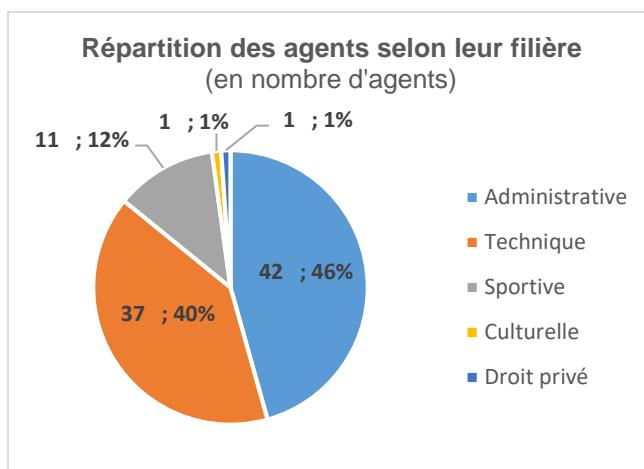
Nombre d'agents Grand Lieu Communauté : emplois permanents, non permanents et saisonniers



	En nombre d'agents	En ETP
SPANC	2	2,0
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3	3,0
DECHETS MENAGERS	7	6,8
OFFICE DE TOURISME	8	6,2
EQUIPEMENTS AQUATIQUES	19	15,6
sous total 1	39	33,6
BUDGET PRINCIPAL	53	50,9
sous total 2	92	84,5

Rappel : 90 agents en 2024 / 89 agents en 2023

Répartition des agents selon leur filière et selon leur âge



Les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur au sein de Grand Lieu Communauté ont été revues depuis le 1^{er} janvier 2021 en application de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Le temps de travail des agents communautaires est de 36,5 h/ sem ou annualisé à 1 607h /an.

La décision de l'Etat d'augmenter le taux de cotisation à la CNRACL et la mise en place des contrats de prévoyance a eu pour effet d'augmenter le chapitre 012 de manière substantielle.

6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1 - Les recettes d'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	148 199	226 879	402 271	-	420 982
Taxe d'urbanisme	169 580	475 477	669 008	691 844	-
Subventions	296 485	253 228	654 703	638 595	200 000
Emprunts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	310 736	1 135 000	1 418 695
Autres recettes (cautions, opérations pour compte de tiers...)	7 960	123 072	59 505	92 800	28 000
TOTAL	622 224	1 078 656	2 096 223	2 558 239	2 067 677

Rappel : les orientations budgétaires 2026 prévoient un impact prudent de – 400 000 € de recettes en investissement en application du projet de PLF 2026 encore en cours de discussion au Parlement (décalage d'une année du versement du FCTVA= 2026 année blanche)

6.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'équipement (20-21-23)	579 289	2 514 713	1 941 308	2 824 806	4 400 764
Subventions d'équipement (204)	768 891	1 622 198	3 501 673	5 520 854	2 660 215
Remboursement de la dette	277 462	290 465	304 168	318 611	333 833
Autres recettes (cautions, opérations pour compte de tiers...)	61 884	86 348	90 324	92 800	28 000
TOTAL	1 687 526	4 513 724	5 837 473	8 757 071	7 422 812

Les dépenses d'investissement sont impactées par le versement à venir de fonds de concours aux communes non encore mobilisés et par la réalisation d'importants programmes d'investissement notamment en faveur des mobilités douces.

7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

7.1 - Les dépenses prévues au PPI

En 2026, Grand Lieu Communauté continue de mener à bien ses ambitions en matière de transition écologique par la mise en œuvre d'actions et d'investissements qu'elle porte en direct mais également en accompagnement en ingénierie et financièrement des programmes ambitieux portés par les communes. Cet enjeu politique se décline sur 3 volets principaux :

- les mobilités avec la poursuite offensive et dynamique de la stratégie mobilité notamment la création de nouveaux itinéraires cyclables mais également l'encouragement au covoiturage et l'aménagement et la sécurisation des voiries communautaires.
- la réduction de l'empreinte carbone du territoire avec la continuation des opérations engagées dans le cadre du programme Territoire engagé pour la nature (TEN), le schéma directeur des énergies renouvelables, la création d'une plateforme de compostage, la requalification des parcs d'activités pour permettre leur densification et des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et des habitations.
- le soutien aux programmes communaux d'investissement par le biais des fonds de concours pour accompagner les projets d'investissement porteurs de sens pour l'avenir du territoire.

		2026	2027
RAR 2025 - Dépenses (dont 1,96 M d'€ de FDC et dispositif Solidarité Territoriale)		2 284 682	0
Soutien à l'implantation du Lycée de ST PHILBERT		700 000	300 000
Enveloppe Fonds de concours		1 091 844	400 000
Subvention d'équipement - Versement avance UVE Prairie de Mauves		1 135 000	1 482 200
Provision pour acquisitions foncières		30 000	30 000
INFORMATIQUE - mise en œuvre du schéma directeur informatique		67 664	50 000
COMMUNICATION - Totems parcs d'activités au autres panneaux		15 000	18 000
EQUIPEMENTS AQUATIQUES - Subvention d'équipement investissement		315 187	304 703
TOURISME - Subvention d'équipement investissement et mise en tourisme autour du lac		92 183	133 312
RANDO - Travaux et Passerelle		57 000	230 000
MOBILITES - Phase 1 - aménagement d'itinéraires cyclables		594 500	1 100 000
MOBILITES - Phase 2 - aménagement d'itinéraires cyclables		20 000	479 264
URBANISME (SIG-ADS) - Solution archivage		0	20 000
VOIRIE - Travaux d'amélioration et de sécurisation (ZA de la Boisselée à LA LIMOUZNIERE, aménagement de la VC 9 à LA CHEVROLIERE)		1 590 600	2 050 000
DEFENSE INCENDIE - Poteaux incendie et schéma directeur		120 000	120 000
BATIMENTS - Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement (Siège communautaire, Atelier des services techniques, Pépinière, hôtel d'entreprises...)		192 000	268 500
BATIMENTS - Nouvelle gendarmerie à PONT SAINT MARTIN		40 000	45 000
VEHICULES - Remplacement ou nouveaux véhicules		0	30 000
Total		8 345 660	7 060 979

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Le financement

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	2 304 598	2 118 426	3 115 082	2 060 481	1 816 335
FCTVA (b)	148 199	226 879	402 271	0	420 982
Autres recettes (c)	177 540	668 550	1 039 249	1 919 644	1 446 695
Produit de cessions (d)	0	0	0	161 000	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 630 337	3 013 854	4 556 602	4 141 125	3 684 012
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	296 485	183 228	654 703	638 595	200 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 926 822	3 197 082	5 211 305	4 779 720	3 884 012

7.2 Zoom sur le budget vert

Depuis 2024, la Loi de financement 2024 a introduit l'obligation d'analyser les dépenses d'investissement du compte financier unique, via une nouvelle annexe budgétaire.

Pour 2025, l'analyse porte sur deux axes (axe 1 – atténuation du changement climatique et axe 6 – Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles) et uniquement sur une partie des dépenses réelles d'équipement 2024 (conformément à une liste de comptes définie).

A terme en 2027, l'analyse portera sur 6 axes :

- Axe 1 – Atténuation du changement climatique
- Axe 2 – Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 – Gestion des ressources en eau

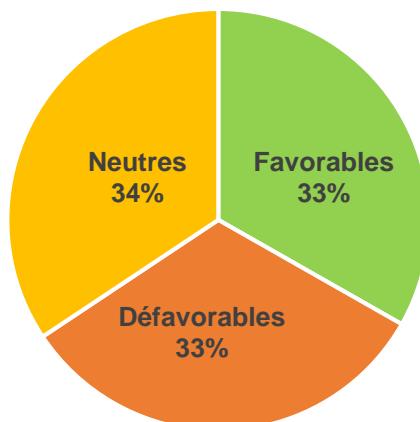
- Axe 4 – Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologique
- Axe 5 – Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- Axe 6 – Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Les dépenses sont classées en 4 types selon leur impact :

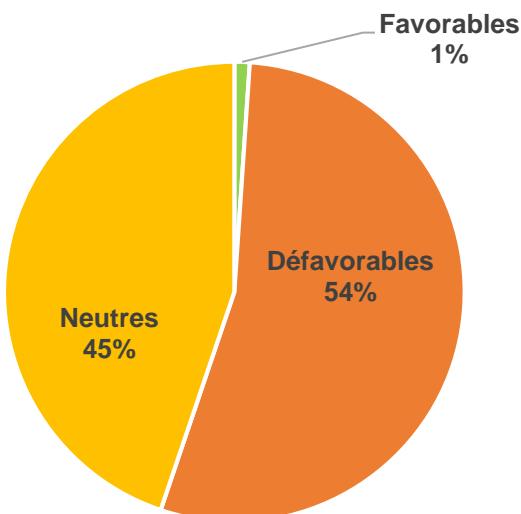
- Dépenses favorables
- Dépenses défavorables
- Dépenses neutres
- Dépenses non cotées

Cotation des dépenses d'investissement du Budget principal

Axe 1 - Atténuation du changement climatique



Axe 6 - Préservation de la biodiversité



8 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2023	2024	2025	2026	2027
Grand Lieu - Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population (en €/hab)	317	323	312	322	323
CC à FPU	380	400			
Grd Lieu - Ratio 2 - Produit des impositions directes / population (en €/hab)	88	96	103	102	103
CC à FPU	168	176			
Grand Lieu - Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population (en €/hab)	379	380	392	380	373
CC à FPU	456	479			
Grand Lieu - Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / population (en €/hab)	14	61	46	67	101
CC à FPU	86	99			
Grand Lieu - Ratio 5 - Encours de la dette / population (en €/hab)	170	160	151	142	133
CC à FPU	201	202			
Grand Lieu - Ratio 6 - Dotation globale de fonctionnement / popultion (en €/hab)	34	36	38	38	38
CC à FPU	52	55			
Grand Lieu - Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en %)	18,89%	19,44%	20,28%	19,97%	20,16%
CC à FPU	43,6%	43,8%			
Grand Lieu - Ratio 9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (en %)	85,39%	86,82%	81,43%	86,50%	88,84%
CC à FPU	87,7%	87,5%			
Grand Lieu - Ratio 10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (en %)	3,67%	16,12%	11,82%	17,57%	27,04%
CC à FPU	18,9%	20,6%			
Grand Lieu - Ratio 11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (en %)	44,97%	42,26%	38,50%	37,32%	35,67%
CC à FPU	44,0%	42,2%			

9 - LES BUDGETS ANNEXES

9.1 – Budget annexe Déchets ménagers et assimilés

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le budget annexe Déchets Ménagers et assimilés retrace les opérations liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que celles liées à l'exploitation des déchetteries.

9.1.1 - Les masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	4 837 740	5 007 623	5 104 777	4 890 280	5 438 875
Dépenses de fonctionnement	4 302 285	4 544 728	4 778 544	4 952 805	5 055 952
<i>dont intérêts de la dette</i>	6 837	6 204	5 562	4 911	4 251
Recettes d'investissement	7 498	0	0	0	181 625
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	147 793	148 830	184 480	390 772	1 344 569
<i>dont capital de la dette</i>	44 982	45 615	46 257	46 908	47 569
<i>dont P.P.I</i>	102 811	103 215	138 223	343 864	1 297 000

En 2025, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement ont respectivement progressé de + 5.14% (2024 : + 5.64%) et de + 1.94% (2024 : +3.51%) du fait de la création de la brigade propreté (+90 700 € compensée par une recette de 87 600 €), hausse des coûts de traitement des déchets et des emballages (+142 000 €), de la TGAP (+ 11 000 €).

Pour 2026, les recettes de fonctionnement baissent de -4.2%, alors que les dépenses de fonctionnement progressent de +3.65% (hypothèse retenue d'une hausse des coûts de tri des emballages, et ce malgré une baisse des coûts de traitement des déchets du fait de la convention conclue avec Nantes Métropole dans l'attente de la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de la Prairie de Mauves).

Pour 2026, les contrats de collecte et de traitement des ordures ménagères, de gestion et d'exploitation des déchetteries, et de tri des déchets représentent 79% des dépenses de fonctionnement et la TGAP représente 5% des dépenses de fonctionnement.

A noter qu'à compter de 2026, la prospective en dépense de fonctionnement intègre le remboursement au budget principal sur 30 ans de la subvention versée au titre du financement de l'unité de valorisation énergétique de la Prairie de Mauves. Elle représente 2.9 M€ à payer sur 3 exercices (2025/2026/2027).

9.1.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	542 292	469 099	331 795	-57 614	387 174
Epargne brute	535 455	462 895	326 233	-62 525	382 923
Epargne nette	490 472	417 280	279 976	-109 433	335 355

En raison de la hausse de la redevance incitative votée au conseil communautaire depuis le 1^{er} janvier 2021, l'épargne nette est excédentaire.

Dès 2026, l'épargne nette redevient négative, néanmoins, pour le moment, le fonds de roulement est suffisant pour équilibrer le budget 2026 et 2027. L'équilibre reste donc fragile dans un contexte inflationniste important. Les ambitieuses mesures de bonne gestion validées en 2022, telles que les nouvelles modalités d'accès en déchetteries, permettent de limiter dans le temps la hausse de la redevance incitative.

9.1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	1 889 328	2 284 488	2 598 554	2 740 306	2 287 009
Résultat de l'exercice	395 160	314 065	141 753	-453 297	-780 022
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 284 488	2 598 554	2 740 306	2 287 009	1 506 987

9.1.4 - Endettement

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	460 199	414 583	368 326	321 418	273 849

9.1.5 - Les dépenses prévues au PPI

	2026	2027
RAR 2025 - Dépenses	109 164	0
Achat de bacs individuelles	35 000	35 000
Achats de colonnes pour PAV	35 000	35 000
Biodéchets (composteurs collectifs)	50 000	30 000
Matériels technique, de bureau, informatique, mobilier	37 500	10 000
Travaux Déchèteries - Mise aux normes DREAL et travaux amélioration	40 000	30 000
Véhicules	0	50 000
Centre de compostage	37 200	1 107 000
Total	343 864	1 297 000

9.1.6 – Le financement de l'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	490 472	417 280	279 976	-109 433	335 355
FCTVA (b)	7 498	0	0	0	0
Autres recettes (c)	0	0	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	497 971	417 280	279 976	-109 433	335 355
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	0	0	0	0	181 625
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	497 971	417 280	279 976	-109 433	516 980

9.2 – Budget annexe Equipements aquatiques

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le budget annexe Equipements Aquatiques retrace les opérations liées à la gestion des deux piscines (Le Grand 9 à St Philbert de Grand Lieu et l'Aqua 9 à Montbert). Ce budget est assujetti à la TVA.

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	1 303 605	1 474 591	1 469 433	1 590 992	1 611 595
Dont recettes courantes de fonctionnement	573 367	530 530	491 428	581 600	593 130
Dont équilibre du budget par le Budget principal	730 238	929 724	878 005	1 009 392	1 018 465
Dépenses de fonctionnement	1 276 146	1 449 392	1 449 542	1 520 992	1 559 392
dont intérêts de la dette	3 259	460	0	50 000	48 825
Recettes d'investissement	111 868	61 089	99 103	1 762 596	304 703
dont emprunts souscrits	0	0	0	1 085 000	0
dont subvention équilibre	111 868	61 089	99 103	315 187	304 703
Dépenses d'investissement	139 326	86 288	99 103	1 822 490	304 703
dont capital de la dette	105 139	25 581	0	50 000	52 203
dont P.P.I	34 188	60 708	99 103	1 772 490	252 500

Au 31/12/2025, le déficit du budget annexe Equipements Aquatiques est estimé à 878 005 € en fonctionnement et à 99 103 € en investissement, soit un déficit total de 977 108 €.

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont identiques à celles de 2024 (+0.01%), alors que les recettes des droits d'entrées sont en progression de + 10.7% (+ 6 450 entrées)

Pour 2026, les recettes des droits d'entrées prévisionnelles sont estimées à la hausse.

Subvention d'équilibre de :

- 2025 (fonct et invest) : 977 108 € (prévision BP 2025 : 1 284 390 €)
- 2026 estimée à 1 324 579 € supérieure à celle prévue en 2025. Les dépenses d'équipement 2026 de l'AQUA 9 seront financées par un emprunt (1,08 M d'€)

9.2.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	30 718	25 659	19 891	120 000	101 028
Epargne brute	27 458	25 199	19 891	70 000	52 203
Epargne nette	-77 680	-381	19 891	20 000	-0

9.2.3 - Endettement

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	25 581	0	0	1 085 000	1 032 797
Emprunt	0	0	0	1 085 000	0

9.2.4 - Les dépenses prévues au PPI

	2026	2027
RAR 2025 - DEPENSES INVESTISSEMENT	237 970	0
AQUA 9 - Réaménagement AQUA 9	1 265 000	0
GRAND 9 - Travaux suite étude SDA - Locaux du personnel et espace accueil	260 000	250 000
GRAND 9/AQUA 9- Matériels techniques, informatique, mobilier...	9 520	2 500
Total	1 772 490	252 500

9.3 – Budget annexe Office de tourisme communautaire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite au transfert de la compétence tourisme, le budget annexe office de tourisme retrace les opérations liées à la gestion de l'office de tourisme communautaire, et des deux Bureaux d'information touristique de La Chevrolière et de St Philbert de Grand Lieu.

9.3.1 - Les masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	448 328	496 903	424 534	493 880	473 161
Dont recettes courantes de fonctionnement	79 768	90 091	63 394	95 000	74 665
Dont subvention d'équilibre budget principal	368 560	406 812	361 140	398 880	398 496
Dépenses de fonctionnement	429 455	414 414	433 211	463 880	502 955
dont intérêts de la dette	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	16 258	66 945	28 908	113 960	150 000
Dont subvention d'équilibre	14 381	13 951	25 022	92 183	133 312
Dépenses d'investissement	61 696	130 167	28 908	143 960	157 500
dont capital de la dette	0	0	0	0	0
dont P.P.I	61 696	130 167	28 908	143 960	157 500

Pour 2025, la subvention d'équilibre de fonctionnement est de 361 140 €, et la subvention d'équipement à 25 022 €, soit un total de 386 162 €.

Pour 2026, la subvention d'équilibre de fonctionnement est estimée à 398 880 €, et la subvention d'équipement à 92 183 € compte tenu de travaux de sécurisation et d'accessibilité prévus sur le Prieuré soit un total de 491 063 €.

9.3.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	18 873	82 488	-8 677	30 000	2 375
Epargne brute	18 873	82 488	-8 677	30 000	2 375
Epargne nette	18 873	82 488	-8 677	30 000	2 375

9.3.3 - Endettement

Néant

9.3.4 - Les dépenses prévues au PPI

	2026	2027
RAR 2025 - Dépenses	51 660	0
Matériel informatique, de bureau, mobilier	14 300	0
BIT CHEVROLIERE - Travaux divers (rénovation murs Maison Tudeau, et remplacement alarme intrusion, serrure motrisée et contrôle d'accès)	10 000	15 500
BIT LA CHEVROLIERE - Suite audit (préco architecturale-préco énergétiques-sécurisation)	0	16 000
BIT ST PHILBERT - Suite audit (travaux façades, toitures...) (préco architecturale-préco énergétiques-sécurisation)	68 000	126 000
Total	143 960	157 500

9.3.5 – Le financement de l'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	18 873	82 488	-8 677	30 000	2 375
FCTVA (b)	1 877	28 341	3 886	0	23 615
Autres recettes (c)	0	0	25 022	92 183	133 312
Ressources financières propres d = (a+b+c)	20 750	110 829	20 231	122 183	159 303
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	14 381	38 605	0	21 777	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	35 131	149 434	20 231	143 960	159 303

9.4 – Budget annexe Assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite au transfert de la compétence « assainissement collectif », le budget annexe Assainissement Collectif retrace les opérations liées à l'assainissement collectif des 9 communes de son territoire.

La gestion du service « assainissement collectif » est confiée par la voie d'une concession d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2018, à La SAUR.

Les principaux chiffres clés (données du RPQS pour l'exercice 2024) :

- 12 769 abonnés
- 1 132 750 m³ facturés
- 2 879 560 m³ traités
- 335 tonnes de boues évacuées
- 15 stations d'épuration
- 63 postes de refoulement
- 200 km de réseau d'eaux usées

9.4.1 - Les masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	2 670 524	2 059 298	1 848 489	2 100 120	2 131 620
Dépenses de fonctionnement	342 988	319 968	303 920	511 902	524 616
dont intérêts de la dette	72 547	64 809	58 892	54 401	92 817
Recettes d'investissement	815 407	188 167	482 594	2 993 130	5 161 806
dont emprunts souscrits	0	0	0	1 076 000	4 524 000
Dépenses d'investissement	3 473 088	3 216 559	2 445 799	5 919 140	6 260 434
dont capital de la dette	323 398	290 446	231 538	231 902	250 794
dont P.P.I	3 134 690	2 926 113	2 214 261	5 687 238	6 009 640

En 2025, les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement ont diminué respectivement de – 5% et de – 10,2%. La baisse des consommations d'eau potable a eu pour effet de réduire le produit de la redevance.

En 2026, le budget intègre en dépense de fonctionnement des dépenses supplémentaires (les assurances dommages ouvrages pour deux stations d'épuration (30 000 €), une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future DSP (+12 000 €), des contrôles de branchements (+25 000 €), la nouvelle redevance AELB de performance des réseaux (110 000 € équilibrée en recettes)

9.4.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	2 400 082	1 804 139	1 603 461	1 642 619	1 699 821
Epargne brute	2 327 535	1 739 331	1 544 569	1 588 218	1 607 004
Epargne nette	2 004 138	1 448 885	1 313 032	1 356 317	1 356 210

L'épargne nette dégagée permet de financer une partie des investissements du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).

9.4.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	4 452 473	4 122 328	2 833 267	2 414 632	1 076 840
Résultat de l'exercice	-330 145	-1 289 061	-418 635	-1 337 792	508 377
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 122 328	2 833 267	2 414 632	1 076 840	1 585 217

9.4.4 - Endettement

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	3 176 272	2 885 826	2 654 288	3 498 387	7 771 593
Ratio de désendettement	1,4 ans	1,7 ans	1,7 ans	2,2 ans	4,8 ans
Emprunt	0	0	0	1 076 000	4 524 000

Dans cette hypothèse, Grand Lieu Communauté a prévu un nouvel emprunt en 2026 de 1M d'€ et de 4,5 M d'€ en 2027, assurant le maintien du ratio de désendettement très en deçà du seuil de prudence fixé à 12 ans.

9.4.5 - Les dépenses prévues au PPI

	2026	2027
RAR 2025 - Dépenses	2 401 238	0
Stations d'épuration et postes	776 750	4 070 640
Réhabilitation de réseaux d'assainissement	1 604 050	745 000
Extention de réseaux d'assainissement	80 000	80 000
Centre de compostage	131 000	822 500
Schéma directeur intercommunal d'assainissement	421 000	0
Divers	273 200	291 500
Total	5 687 238	6 009 640

9.4.6 - Les financeurs du PPI

	2026	2027
Subventions	1 917 130	637 806

9.4.7 – Le financement de l'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	2 004 138	1 448 885	1 313 032	1 356 317	1 356 210
FCTVA (b)	0	0	0	0	0
Autres recettes (c)	0	194	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	2 004 138	1 449 079	1 313 032	1 356 317	1 356 210
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	815 407	187 973	482 594	1 917 130	637 806
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	1 076 000	4 524 000
Financement total g = (d+e+f)	2 819 545	1 637 052	1 795 626	4 349 447	6 518 016

Les investissements 2026 seront financés à l'aide de l'épargne nette (1 356 317 €), de subventions (1 917 130 €), d'un emprunt (1 076 000 €), le solde sera prélevé sur le fonds de roulement (1 337 792 €)

9.5 – Budget annexe SPANC

Depuis le 1^{er} juin 2016 Grand Lieu Communauté a repris la gestion de ce service sous la forme d'une régie mixte. Un technicien, assisté d'un agent d'accueil/secrétaires, assure les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome, avec l'aide d'un prestataire extérieur. **6 288 installations d'ANC** au 31/12/2025.

9.5.1 – Les masses budgétaires

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	209 120	241 428	245 009	235 650	328 000
Dépenses de fonctionnement	191 403	219 505	238 910	268 310	271 558
dont intérêts de la dette	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	189	328	2 789
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	1 152	2 000	17 000
dont capital de la dette	0	0	0	0	0
dont P.P.I	0	0	1 152	2 000	17 000

En 2025, les dépenses de fonctionnement sont en hausse, en raison du transfert vers ce budget du crédit nécessaire au versement des subventions accordées aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels (+80 000 €), ainsi que de la réduction des autres charges (- 61 000 €). Les recettes de la redevance sont en légère hausse du fait d'une augmentation du nombre de contrôles réalisés.

En 2026, les dépenses de fonctionnement sont en hausse, du fait d'une hausse des prestations de contrôle de bon fonctionnement (+ 15 000 €) et des charges de personnel (+14 000 €)

9.5.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	17 717	21 924	6 099	-32 660	56 443
Epargne brute	17 717	21 924	6 099	-32 660	56 443
Epargne nette	17 717	21 924	6 099	-32 660	56 443

Durant les 2 prochaines années (2026 et 2027), l'épargne nette dégagée sera négative d'environ 32 660 € en 2026 et 56 443 € en 2027, ce qui s'explique par le versement des subventions au titre des réhabilitations des système d'assainissement individuels sur ce budget.

Le fonds de roulement cumulé au 31/12/2025 (368 487 €) permettra de couvrir l'épargne nette déficitaire sur les 2 prochaines années. Conformément à la délibération du 23/09/2025, les tarifs de la redevance ANC augmenteront au 01/01/2026.

9.5.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	323 711	341 428	363 352	368 487	334 155
Résultat de l'exercice	17 717	21 924	5 136	-34 332	42 230
Fonds de roulement en fin d'exercice	341 428	363 352	368 487	334 155	376 385

9.5.4 - Les dépenses prévues au PPI

	2026	2027
Remplacement du véhicule du SPANC	0	15 000
Matériels techniques-postes informatiques-mobiliers	2 000	2 000
Total	2 000	17 000

9.5.5 – Le financement de l'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	17 717	21 924	6 099	-32 660	56 443
FCTVA (b)	0	0	189	328	2 789
Autres recettes (c)	0	0	0	0	0
Ressources financières propres d = (a+b+c)	17 717	21 924	6 288	-32 332	59 231
Subventions perçues (liées au PPI) (e)	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (f)	0	0	0	0	0
Financement total g = (d+e+f)	17 717	21 924	6 288	-32 332	59 231

9.6 – Budget annexe Parcs d’activités

Le budget annexe Parcs d’activités retrace l’intégralité des dépenses et des recettes des opérations d’aménagement de chacun des parcs d’activités de Grand Lieu Communauté. Il permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité sur chacun des parcs.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d’immobilisations (comptes 21 ou 23), car l’objectif d’une opération d’aménagement est de vendre les terrains le plus rapidement possible. Dès lors la valeur de ces terrains est décrite dans des comptes de stocks. Les dépenses d’aménagement des parcs constituent des dépenses de fonctionnement.

La vocation de ce budget est de déterminer pour chacun des parcs le prix de revient des terrains aménagés.

Lorsque l’intégralité des terrains sont vendus, il n’y a plus de stock, et le parc est clôturé. Le déficit ou l’excédent est reversé au budget principal.

Grand lieu Communauté est forte de ses 16 parcs d’activités :

- LE BIGNON – Parc d’activités de la Fôret 6
- LE BIGNON – Zone d’activités des Fromentaux
- LA CHEVROLIERE – Parc d’activités de Tournebride
- LA CHEVROLIERE – Zone d’activités du Bois Fleuri
- GENESTON – Zone d’activités de la Croix Danet 2
- LA LIMOUZINIERE – Zone d’activités de la Boisselée
- MONTBERT – Parcs d’activités de la Bayonne
- MONTBERT – Zone d’activités de la Raye
- PONT SAINT MARTIN – Zone d’activités de Viais
- PONT SAINT MARTIN – Zone d’activités de Viais Sud
- PONT SAINT MARTIN – Zone d’activités de la Nivardière
- SAINT COLOMBAN – Zone d’activités de Pont-James
- SAINT LUMINE DE COUTAIS – Zone d’activités de Saint Paul
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU – Zone d’activités du Moulin de la Chaussée
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU – Zone d’activités de Grand Lieu
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU – Zone d’activités le Clos papin

	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	3 450 881	402 298	437 865	4 429 274	2 202 000
Dont ventes de terrains	3 050 607	290 257	423 316	4 403 274	2 177 000
Dépenses de fonctionnement	710 225	1 000 893	552 092	3 851 601	1 063 125
dont intérêts de la dette	1 958	0	0	0	120 000
Recettes d’investissement	0	0	0	2 000 000	1 090 000
dont emprunts souscrits	0	0	0	2 000 000	1 090 000
Dépenses d’investissement	223 374	0	310 736	1 134 569	1 504 621
dont capital de la dette	223 374	0	0	0	85 926
dont P.P.I	0	0	0	0	0

A ce jour le Budget principal de Grand Lieu Communauté a prêté 2 864 000 € au Budget annexe Parcs d’activités (entre 2008 et 2017) à titre d’avance de trésorerie, afin de financer les travaux d’aménagement de nouveaux parcs d’activités.

Ces avances de trésorerie seront remboursées au Budget principal de 2025 à 2027, et ce dans le but de financer le plan pluriannuel d’investissement du Budget principal.

9.6.2 - Soldes financiers

	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	2 742 614	-598 595	-114 227	577 673	1 258 875
Epargne brute	2 740 656	-598 595	-114 227	577 673	1 138 875
Epargne nette	2 517 283	-598 595	-114 227	577 673	1 052 949

9.6.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d’exercice	-3 095 858	-578 575	-1 177 170	-1 602 133	-159 029
Résultat de l’exercice	2 517 283	-598 595	-424 963	1 443 104	724 254
Fonds de roulement en fin d’exercice	-578 575	-1 177 170	-1 602 133	-159 029	565 226

9.6.4 - Endettement

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	0	0	0	2 000 000	3 004 074

9.6.5 – Surfaces restant à vendre

	Surface cessible (m ²)	Surface commercialisée au 31/12/2025 (m ²)	Surface restant à vendre (m ²)
LE BIGNON - PA Forêt 6	18 404	5 963	12 441
LA CHEVROLIERE - PA de Tournebride 4	129 746	1 011	128 735
MONTBERT - PA de la Raye	23 139	-	23 139
MONTBERT - PA de la Bayonne	167 789	-	167 789
PONT SAINT MARTIN - PA de Vias	2 241	-	2 241
SAINT COLOMBAN - PA de Pont-James	25 791	-	25 791
ST LUMINE - PA de Saint Paul	12 467	-	12 467
ST PHILBERT - PA de Grand Lieu	19 936	-	19 936
TOTAL	399 513	6 974	392 539

Au 31/12/2025, les stocks représentent une valeur de 8,7 M€ pour une surface de 392 539 m² restant disponible à la vente.

Détail des grandes orientations 2026 :

- Acquisitions foncières : 453 000 €
- Etudes : 324 000 €
- Travaux d'aménagement : 3,2 M d'€ dont :
 - o STEP de la Bayonne : 1,8 M d'€
 - o Aménagement Tournebride 5 : 1 M d'€

Principales recettes 2026 :

- Ventes de terrains prévisionnelles : 4,4 M d'€

11 – CONCLUSION

Depuis 2024, Grand Lieu Communauté a lancé une réflexion avec l'ensemble des acteurs du territoire, élus, habitants, entrepreneurs, jeunes... pour dessiner le territoire à horizon 15 ans dans le cadre d'une démarche appelée « Grand Lieu 2040 ».

Les décisions d'aujourd'hui impactent la réalité de demain, c'est pourquoi dès maintenant, il est nécessaire de porter sur le territoire des politiques ambitieuses mettant la transition et le dynamisme au centre des actions menées.

Ces politiques sont mises en œuvre autant au travers d'actions opérationnelles que de programmes d'investissement et doivent de manière systématique être interrogées dans leur objectif et leur évaluation pour que le denier public utilisé le soit toujours de la manière la plus pertinente possible.

C'est ce à quoi s'emploie Grand Lieu Communauté au quotidien tant dans le cadre de la réalisation de ses compétences propres que de la solidarité communautaire qu'elle entretient avec les communes.